



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Dynamiques Du Droit

DDD

sous tutelle des
établissements et organismes :

Nouvelle Université de Montpellier

Centre National de la Recherche Scientifique - CNRS



Janvier 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Pour l'AERES, en vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Serge GUINCHARD, président du comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Dynamiques du droit
Acronyme de l'unité :	DDD
Label demandé :	UMR
N° actuel :	5815
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Éric de MARI
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	M. Éric de MARI

Membres du comité d'experts

Président :	M. Serge GUINCHARD, Université Paris 2
Experts :	M. Tristan AZZI, Université Paris Descartes (représentant du CNU)
	M ^{me} Marie CORNU, CNRS Poitiers (représentant du CoCNRS)
	M. Joël MONEGER, Université Paris Dauphine
	M ^{me} Stéphanie PORCHY, Université Lyon 3
	M. René de QUENAUDON, Université de Strasbourg
	M. François SAINT-BONNET, Université Paris 2

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Louis-Augustin BARRIERE

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe AUGE, Université Montpellier 1
M^{me} Solange BECQUE-ICKOWICZ (directrice de l'École Doctorale n° 461,
Droit et sciences sociales)
M^{me} Ghislaine GIBELLO, CNRS
M. Jacques MERCIER, Université Montpellier 1

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Historique de l'unité

L'UMR 5815 « Dynamiques du droit » est issue de la réunion de trois URA-CNRS (l'Institut de Recherche et d'Études pour le Traitement de l'Information Juridique - IRETIJ, l'Institut d'Histoire des Anciens Pays de Droit Écrit - IHAPDE, l'Équipe de Recherche Créations immatérielles - ERCIM) et une équipe d'accueil (l'Institut des Droits Européens des Droits de l'Homme - IDEDH). Son premier directeur fut le professeur Bernard DURAND (1997-2005).

En janvier 2005, l'IDEDH décidait de se séparer de l'UMR pour demander sa reconnaissance comme équipe d'accueil. Dans le même temps, l'UMR incorporait l'équipe d'accueil Centre du Droit de la Consommation et du Marché (CDCM). M. Jean-Louis BILON, directeur de recherches au CNRS, succéda à M. Bernard DURAND dans la direction de l'UMR de 2005 à 2009. Il fut lui-même remplacé par M^{me} Vincente FORTIER, directrice de recherches au CNRS à partir de septembre 2009.

En janvier 2011, lors du renouvellement de l'unité, une autre équipe universitaire (EA 708, Équipe de Recherche sur la Politique Criminelle - ERPC) ainsi qu'une équipe émergente (Centre Européen d'Études et de Recherches Droit et Santé - CEERDS) ont rejoint l'UMR 5815.

Le professeur Eric DE MARI a succédé à M^{me} Vincente FORTIER à partir du 1er juillet 2013 pour une durée allant jusqu'à la fin du contrat en cours (soit décembre 2014) et comme porteur du projet de l'unité pour le contrat quinquennal à venir.

Au fil du temps, l'unité s'est enrichie de disciplines et thématiques nouvelles pour réunir aujourd'hui des juristes spécialistes de plusieurs domaines du droit contemporain ainsi que des historiens du droit même si la majorité d'entre eux a demandé à sortir de l'UMR pour (re)former une équipe d'accueil à partir de 2015.

A la suite de la dernière évaluation, l'unité a entrepris une restructuration avec pour objectifs de développer les projets collectifs et les relations internationales, d'accroître le nombre de contrats de recherche et de renforcer l'implication dans la formation à la recherche. Jusque-là constituée en équipes travaillant sur le thème structurant des frontières du droit, l'unité s'est recomposée autour de trois grandes thématiques :

- 1- La médiation juridique de l'homme et de la nature : sources, tensions et paradoxes
- 2- La part du droit dans la construction d'une société plurielle
- 3- Les enjeux juridiques de l'innovation

Pour le prochain contrat, la thématique unique de l'innovation et le droit a été retenue dans le prolongement du thème préexistant portant sur les enjeux juridiques de l'innovation.

Dans le présent rapport, seront évalués les thèmes figurant au bilan et le projet.

Localisation géographique de l'unité

L'UMR est située dans les locaux de la Faculté de droit, 39 rue de l'Université à Montpellier. Elle y dispose de bureaux, de bibliothèques et salles de travail et de réunion dont le rapport précise qu'ils sont très bien adaptés à la fois pour le personnel permanent (enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels de soutien et d'accompagnement de la recherche), les doctorants de l'unité et les invités étrangers. Au total, la surface de ces locaux est d'environ 800 m².

Équipe de direction

L'équipe de direction comprend actuellement un directeur (M. Eric DE MARI) et un directeur-adjoint (M. Malo DEPINCE) qui partagent plusieurs fonctions : politique de recherche, co-animation des assemblées générales, gestion des ressources humaines. Le directeur est plutôt chargé des relations avec les partenaires institutionnels ; le directeur-adjoint assure les relations au sein de la Faculté de droit mais représente le directeur en cas de besoin.

Le directeur est assisté d'un conseil de direction constitué par les directeurs de master et les « chefs de groupe », à savoir les responsables d'une spécialité juridique (propriété intellectuelle, droit de la santé, histoire du droit, droit pénal, droit du marché, cybercriminalité, droit des colonies, environnement). Ce conseil de direction est consulté en particulier pour les projets ciblés et la formation par la recherche.

Nomenclature AERES

SHS2_1Droit

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	33	27
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	3	2
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	8	8
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	1	1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
TOTAL N1 à N6	48	39

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	124	
Thèses soutenues	123	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
Nombre d'HDR soutenues	3	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	28	20

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le bilan de recherche est excellent sur le plan des travaux tant individuels que collectifs. L'unité, conformément à ses objectifs affichés au début de la période de référence, a accru son rayonnement scientifique et son attractivité académique. Elle a su nouer des partenariats intéressants avec des chercheurs dans autres domaines que le droit et avec de grandes entreprises. Elle a su achever sa réorganisation et l'intégration des différentes équipes dans un ensemble cohérent. Elle a multiplié les actions de formation par la recherche. On relèvera toutefois les variations de sa composition au cours de son histoire. Le mode de fonctionnement de l'UMR tout à la fois attire des enseignants-chercheurs et en repousse d'autres.

Points forts et possibilités liées au contexte

Il faut souligner :

- une production scientifique très riche et abondante ;
- une taille critique pertinente au niveau européen et international ;
- le renforcement de la démarche scientifique de l'unité paraît assuré avec l'organisation actuelle ;
- le développement des réseaux internationaux : les relations internationales avec des universités étrangères s'inscrivent opportunément dans un cadre de partenariat et d'échanges nourris, allant au-delà de la seule participation à des événements ponctuels ;
- les relations avec le monde industriel : plusieurs partenariats ont été menés à bien notamment sur des questions liées à la propriété intellectuelle, aux systèmes de géolocalisation, aux problèmes environnementaux ;
- les recherches croisées donnent notamment lieu à des coopérations avec d'autres communautés scientifiques de l'université.

Points faibles et risques liés au contexte

Le petit nombre de chercheurs CNRS dont le rôle enrichissant et structurant est rappelé dans le rapport. Il serait souhaitable que l'effectif des chercheurs CNRS de l'unité croisse au cours de ce futur contrat.

Recommandations

- L'université, bien qu'elle soit très attachée au Centre de droit de l'entreprise, socle de la recherche et des formations montpellieraines dans ce domaine, pourrait inciter ce centre à intégrer l'UMR. Ses champs de recherche ne sont pas hermétiques à la pluridisciplinarité.
- Renforcer encore les réseaux internationaux de l'UMR.
- Prêter une attention particulière aux recrutements de chercheurs CNRS.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'UMR Dynamiques du droit fait état d'une excellente production scientifique. L'unité présente dans son dossier près de 800 références classées selon les indications de l'AERES. 340 publications relèvent de la rubrique « articles publiés dans des revues à comité de lecture référencées par l'AERES et dans des bases de données internationales ». 77 articles ont été publiés dans des revues à comité de lecture. Près de 200 chapitres d'ouvrages ou d'ouvrages ont été publiés, 218 communications ont été prononcées dans des manifestations scientifiques.

Au cours de la période considérée, l'UMR a organisé 27 colloques, 23 journées d'études et séminaires. Un grand nombre des supports éditoriaux sont de haute qualité (chez les éditeurs Larcier, Yvon Blais, LGDJ ; articles publiés au JCP, à la Revue des contrats (RDC), à la Revue Lamy de droit civil (RDLC), à la Revue de droit public (RDP), à la Revue trimestrielle de droit commercial (RTDCom), à la Revue de droit pénal, Revue droit et santé, Revue Lamy droit de l'immatériel (RLDI).

L'UMR a donc eu une très belle production scientifique en quantité et en qualité au cours de la période considérée. Elle maintient un équilibre entre actions collectives et recherches individuelles.

Les thématiques développées par l'unité sont très riches et originales, qu'il s'agisse de droits centrés sur des objets tels que la santé, l'innovation, l'information, l'environnement, des questionnements sur la production des normes, le pluralisme normatif et encore des travaux dans des disciplines rétrospectives en particulier sur l'histoire du droit colonial.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement de l'UMR s'étend au-delà du domaine du droit grâce à des recherches véritablement interdisciplinaires ou pluridisciplinaires menées avec des sociologues, des médecins et des gestionnaires de l'Université de Montpellier 1 ainsi qu'avec des scientifiques de l'Université Montpellier 2. L'UMR est aussi impliquée dans les programmes scientifiques de la Maison des sciences de l'homme (MSH) de Montpellier. De plus, L'UMR fait état de liens privilégiés avec l'École Polytechnique Féminine (EPF) et de son partenariat avec l'École Nationale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (ENCCRF), installée à Montpellier.

Au cours de la période de référence, l'UMR a participé à deux contrats ANR (projet GELOCOM, ANR ROLOSEP), deux programmes européens, un programme CNRS interdisciplinaire (projet PIE Energie), à des conventions de recherche avec le GIP justice (« Cour de cassation et Cour suprême-Maroc » ; « Justice-Justicia Illitarata » ; « Le juge et l'outre-mer »).

Par ailleurs, un des objectifs de l'unité était durant le contrat précédent de développer les relations internationales. Si le rayonnement national et international de l'unité continue de se manifester dans la fréquence des séminaires, colloques et journées d'études, dans la participation à des colloques internationaux, l'UMR s'est aussi employée à intensifier et diversifier ses partenariats internationaux. Elle s'est engagée dans une politique de partenariat tant dans le domaine de la recherche que dans celui de la formation universitaire et ce sous des formes diverses. En matière de recherche, cette politique passe par la conclusion d'accords de coopération (avec l'Université de Sassari, l'Université de Montréal et l'Université libanaise) et par l'organisation conjointe de manifestations scientifiques (avec le Canada, le Sénégal, la Tunisie, le Liban). Ce rayonnement s'opère aussi au travers de la formation. A cet égard, l'UMR mène une politique de cotutelles de thèses (11 conventions de cotutelles avec l'Italie, le Maroc, l'Algérie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Canada, le Liban) et le master 2 Droit des établissements de santé adossé à l'UMR fait l'objet d'un accord de bi-diplomation avec la maîtrise de politiques de santé de l'Université de Sherbrooke.

Ce rayonnement académique se manifeste également par la participation de membres de l'unité à des comités scientifiques de revues (par exemple Médecine et droit), à des comités éditoriaux (Archives de politique criminelle, Cahiers Droit, Sciences et Technologies), la direction de collections (comme la Revue Droit et Santé), par la création de la revue en ligne Teutates par un des membres de l'UMR.

L'attractivité académique, quant à elle, est forte : elle apparaît, en particulier, dans le nombre d'étudiants étrangers rattachés à l'unité ou venant dans le cadre de mobilités doctorales et dans l'accueil de professeurs étrangers pour de longs séjours.

L'UMR Dynamiques Du Droit a donc renforcé son réseau international au cours de la période de référence et exerce une forte attractivité académique.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Des projets importants sont conduits au sein de l'unité qui sont organisés en coopération ou en relation avec le monde de l'entreprise (projets ANR coordonnés par des partenaires industriels : ANR GELOCOM, ANR ROLOSEP portant sur la localisation des personnes). Il faut souligner que l'UMR a été associée à ces projets dès leur commencement ce qui montre l'importance conférée à leur dimension juridique.

Par ailleurs, un certain nombre des membres de l'unité ont été invités à participer au débat public. Plusieurs de ses membres ont été auditionnés à l'Assemblée nationale ou par le Sénat sur différents thèmes. Un autre a rédigé un avis sur un projet de décret relatif aux clauses abusives ; un autre encore a rédigé une consultation à la demande du Directeur des affaires civiles et du Sceau sur l'avant-projet d'ordonnance concernant l'EIRL.

En outre, des colloques ont eu un retentissement social tout particulier (colloque « Salsigne, la mine dort, la pollution veille »). Ce rayonnement s'est encore opéré, pour d'autres thèmes, au travers d'émissions de radio, de conférences-débat grand public.

On peut donc estimer que l'unité développe ses recherches en bonne intelligence avec un certain nombre de partenaires du monde professionnel et industriel manifestant ainsi une excellente interaction avec l'environnement économique, social et culturel.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

L'unité s'est dotée de plusieurs instances, consultées à différents niveaux de décision :

Le conseil de direction est constitué par les directeurs de master et les « chefs de groupe », responsables d'une spécialité juridique. Il fonctionne sur un mode informel.

Le conseil de laboratoire est défini comme une instance de réflexion et de conseil. Sa composition permet la représentativité de toutes les catégories de personnel de l'unité mais également celle de toutes les spécialités juridiques présentes dans l'UMR. Il se réunit au moins trois fois par an.

L'assemblée générale, réunie annuellement, permet de faire le point sur la stratégie scientifique, les recrutements, les finances. Elle se prononce sur le choix du directeur à bulletin secret.

On peut se demander si conseil de direction et conseil de laboratoire ne font pas d'un certain point de vue double emploi. Toutefois, leur rôle n'est de toute évidence pas le même, non plus que le mode de fonctionnement. Le conseil de direction traduit une volonté de gestion collégiale de l'unité. Les membres en sont très fréquemment consultés sur les choix et décisions, sur un mode manifestement assez souple. Le conseil de laboratoire obéit à un système plus formel et répond à l'exigence des textes pour les laboratoires d'un certain effectif.

Par conséquent, le mode de gouvernance semble bien adapté à une structure complexe.

Le rapport fait état de structures d'animation scientifique transversales, parmi lesquelles sont évoqués les séminaires de travail qui réunissent sur deux jours les membres de l'unité, notamment autour de la politique scientifique du laboratoire (bilan, projets). Un premier séminaire a été consacré à la programmation de certaines actions scientifiques ainsi qu'à la coordination des demandes de contrats doctoraux. Les séminaires de travail ont lieu au moins deux fois par an.

La circulation de l'information et l'affichage de la politique scientifique se font au moyen du site web de l'unité et d'une lettre d'informations de l'UMR.

Toutefois ces actions entreprises pour créer une cohésion entre les différents membres et animer la vie de l'unité n'ont pas empêché un groupe important d'historiens du droit de vouloir en sortir pour refonder un Institut d'histoire du droit sous forme d'équipe d'accueil.

L'UMR est en effet marquée, à la fois, par la diversité, pour ne pas dire la disparité scientifique de ses membres, par un mouvement d'attraction qui conduit certains juristes à le rejoindre alors que leur spécialité (droit de la propriété intellectuelle, droit du marché, droit de la concurrence, droit de la consommation) aurait dû les conduire à travailler au sein du Centre de droit de l'entreprise de la même Université et par un mouvement de répulsion, certains historiens faisant sécession pour se regrouper au sein d'une équipe d'accueil d'historiens du droit.

S'il est certainement positif de pouvoir regrouper au sein d'une même UMR des spécialistes venus de différents horizons, il est permis de penser que les flux et reflux peuvent aussi exprimer des tensions entre les chercheurs. Dans le sens d'un regroupement plus large, le rapport indique que la thématique des frontières du droit a été un facteur de renouveau des projets et de la possibilité d'engager des recherches dans des domaines où chaque équipe n'aurait pas pu répondre. Les recherches menées sur les mutations et transformations du droit en sont la preuve pour le passé. Les projets nouveaux inscrits au rapport entendent maintenir cette démarche scientifique pluraliste. Toujours en faveur d'une forte équipe pluraliste, il semble, au vu du rapport, notamment de l'impressionnante production scientifique, que la démarche suivie a permis d'atteindre une taille critique pertinente au niveau européen et international. Elle a aussi un effet de coordination entre les équipes universitaires et le CNRS.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Sont adossées à l'UMR dix formations de master 2 (M2) : le M2 Histoire du droit ; le M2 Sécurité, environnement, qualité ; le M2 Créations immatérielles ; le M2 Droit privé économique ; le M2 Consommation et concurrence, le M2 Droit pénal fondamental, le M2 Pratiques pénales, le M2 Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines, le M2 Droit des établissements de santé, le M2 Droit international et comparé de la santé. Même si la présence des responsables des masters dans le conseil de direction peut paraître excessive, alors même que les directeurs sont membres de l'UMR, il faut considérer qu'elle marque clairement la volonté de l'UMR de contribuer à la formation par la recherche des étudiants de M2. Les étudiants de ces masters sont invités aux manifestations scientifiques organisées par l'UMR. Les étudiants de certains d'entre eux participent à l'organisation de colloques (M2 Créations immatérielles ; M2 droit de la santé, M2 pratiques pénales...). Quelques-uns ont pu contribuer à ces manifestations par des études de cas (master sécurité, environnement, qualité). Des doctorants peuvent être associés au suivi des mémoires des étudiants de M2. L'UMR s'implique donc fortement dans la formation par la recherche des étudiants des M2 qui lui sont adossés.

S'agissant des doctorants, l'UMR Dynamiques Du Droit comptait, en juin 2013, 124 doctorants encadrés par 28 enseignants-chercheurs et chercheurs habilités à diriger des recherches. Les thèses de certains sont financées. Le comité a relevé en particulier 9 contrats doctoraux, 7 conventions CIFRE, une bourse EIFFEL, une bourse Averroes, une bourse de la fondation Pompidou, une bourse de l'Assemblée nationale, une bourse Egide et une bourse AUF. En outre, 123 thèses de doctorants ressortissant à l'UMR Dynamiques du droit ont été soutenues durant la période considérée. Même si ces travaux sont d'un intérêt scientifique variable, ils traduisent un foisonnement intéressant. Neuf docteurs de l'UMR ont été qualifiés par le CNU pendant la période considérée, six d'entre eux ont été recrutés comme maîtres de conférences.

Différentes actions mises en place par l'UMR contribuent à expliquer ces résultats.

Au cours de la période considérée a été lancé le projet « Dynamiques de thèse », qui consiste en rencontres de deux sortes. Au cours des « Matinales de thèse », organisées deux fois par mois, des doctorants volontaires présentent leurs travaux devant des enseignants de l'UMR ou d'autres unités et d'autres doctorants qui peuvent débattre avec lui. Les « Matinales autour de la thèse » consistent en ateliers portant sur le travail de thèse mais aussi sur l'insertion du doctorant et du futur docteur en droit.

Les meilleurs doctorants peuvent publier ou participer à des colloques. Des doctorants ont participé à l'édition d'un livre sur les grandes décisions du droit médical à la LGDJ. La coordination de certains ouvrages a pu être confiée à quelques uns d'entre eux.

L'UMR apporte aussi un soutien financier aux candidats en contribuant à financer leurs déplacements aux colloques, ou aux archives d'outre-mer s'agissant des historiens du droit.

Les échanges entre doctorants membres de l'UMR sont facilités par l'existence d'un espace « recherches » qui leur est destiné.

Les actions menées par l'UMR Dynamiques du droit s'articulent avec celles mises en place par l'École Doctorale 461 « Droit et sciences sociales » de l'Université Montpellier 1 dont le directeur de l'UMR est membre de droit. Celle-ci organise chaque année une journée de l'École Doctorale sur un thème (la sanction en 2011, le pouvoir en 2012, le temps en 2103). Des doctorants sont invités à présenter une conférence. Quelques doctorants ressortissant à l'UMR y participent chaque année.

Les doctorants et les docteurs sont préparés aux concours et au sein de l'UMR et par l'École Doctorale.

L'implication de l'unité dans la formation par la recherche est donc très forte.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet présenté s'appuie sur les travaux déjà réalisés par l'Unité en les recentrant sur la thématique des rapports entre INNOVATION et DROIT, qui fonde la stratégie et les perspectives scientifiques de l'unité.

La notion d'innovation est prise ici sous différents angles. Si l'innovation technologique est donnée comme primordiale, le projet appréhende la notion plus largement dans toutes ses dimensions juridiques tant théoriques que pratiques. Les membres de l'unité ont pour ambition d'étudier le processus par lequel s'effectue la maîtrise de l'innovation par le droit dans chacune de ses étapes : celle de la « saisine » de l'innovation par le droit (Thème 1), celle de la fabrication de la norme en matière d'innovation (Thème 2), celle de l'effectivité du droit face à l'innovation (Thème 3).

Dans la mise en place de cette thématique, le projet annonce que les partenariats déjà engagés seront poursuivis et que de nouveaux partenariats seront noués en particulier avec deux UMR de l'université de Montpellier, l'UMR Innovation et Développement dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire (INRA, CIRAD, SUPAGRO) ; L'UMR 5214 Institut d'études électroniques du Sud (Université Montpellier 2).

On notera le souci de mettre davantage en cohérence les recherches entreprises au sein de l'unité dans un contexte de renouvellement (avec notamment l'arrivée de pénalistes et de spécialistes en droit de la santé) et de restructuration. La thématique de l'innovation est de nature à renforcer la dimension interdisciplinaire et les collaborations avec les sciences dures et de favoriser l'émergence de projets collectifs à l'intérieur de l'unité.

Outre l'effet structurant, on peut souligner l'originalité de la démarche entreprise et les potentialités en termes de recherches individuelles et collectives dans cette confrontation du droit à l'innovation. L'innovation source de risques (en particulier dans les domaines de la santé), l'innovation siège de droits multiples (questions de propriété intellectuelle et de statut de la recherche), le droit à l'épreuve de l'innovation technique et scientifique (protection des données personnelles, géolocalisation), plus positivement l'innovation facteur d'évolution du droit (par exemple impact des innovations technologiques sur les relations entre Etat colonial et dépendances en histoire du droit), et encore source de nouveaux modèles (modèles de gouvernances et de régulation sur internet notamment).

On retrouve dans le découpage thématique proposé, en substance, les thèmes de recherches déjà investis par les chercheurs de l'unité : le mode de production des normes, la question du pluralisme, le droit des nouvelles technologies, l'histoire coloniale, etc. Dans le nouveau projet, ils sont réorientés sous cette perspective de l'innovation et de la façon dont le droit s'en saisit, s'adapte, résiste, produit à son tour des modèles innovants.

Le projet de vouloir embrasser l'ensemble des problématiques liées à l'innovation peut paraître quelque peu ambitieux. Mais on peut saluer la volonté de développer une réflexion sur le double plan de la théorie et de la pratique. Même s'il devait pécher par excès, le projet mérite plus qu'une marque d'intérêt. L'innovation implique aussi un peu d'audace.

En outre, un certain nombre des disciplines ou champs de recherches de l'unité sont, de ce point de vue, de très bons terrains d'observation de cette relation innovation/norme, par exemple le droit de l'environnement, le droit des nouvelles technologies (qui avait déjà développé cet axe du droit de l'innovation), le droit de la santé, le droit de la consommation, l'histoire du droit colonial.

Enfin, du point de vue de la stratégie scientifique et des opportunités de financement de la recherche, il faut signaler que, parmi les thèmes de recherche retenus dans le cadre du programme horizon 2020, le thème de l'innovation figure en bonne place.

L'UMR Dynamiques Du Droit présente donc un projet cohérent reposant sur une approche pluridisciplinaire des thèmes abordés. Ce projet anticipe bien sur la prochaine fusion des Université Montpellier 1 et Montpellier 2 en associant d'ores et déjà des chercheurs des deux universités sur certains programmes.

4 ● Analyse thème par thème

Thème 1 : La médiation juridique de l'homme et de la nature

Nom du responsable : M. Eric DE MARI

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	4	
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	1	
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	3	
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	10	
TOTAL	18	

● Appréciations détaillées

Ce thème se déclinait en deux axes comprenant chacun des sous-thèmes :

Axe 1 - la vulnérabilité de l'environnement

- À la recherche du statut du bioacteur.
- La protection de la biodiversité et le droit.
- Enjeux judiciaires d'une pollution industrielle.

Axe 2 - l'impact environnemental de la norme en milieu contraint

- Le droit de l'environnement.
- Ranger l'animal.

En ce qui concerne le premier axe (la vulnérabilité de l'environnement) il a été recherché quels sont les enjeux suscités et quelles sont les réponses apportées par le droit aux problèmes causés par l'incidence des activités humaines sur la nature d'un double point de vue : protection de l'homme contre la nature, protection de la nature contre l'action de l'homme.

La perspective est nouvelle et semble porteuse :

- d'une part, en ce qu'elle s'engage dans une approche de terrain (les terres coloniales, un bassin minier, les ressources génétiques) pour tenter d'établir une modélisation du comportement des acteurs et des réponses normatives ;

- d'autre part, en ce qu'elle porte sur des thèmes nouveaux ou encore peu explorés.

Les recherches sur ce thème ont été organisées autour de deux axes : la vulnérabilité de l'environnement et l'impact environnemental de la norme en milieu contraint.

En droit de l'environnement, des travaux ont été entrepris sur le thème du dommage écologique et de la mise en cause des responsabilités, faisant émerger un nouveau personnage : le « bioacteur » dont le statut devrait être précisé du point de vue des droits ou des devoirs ainsi que des procédures de reconnaissance de ces droits. Un colloque a été organisé sur ce thème partant de l'hypothèse que le droit privé pourrait connaître des évolutions notables (développement des obligations d'information fondées ou non sur un rapport contractuel, un nouveau rapport du propriétaire à son bien ou encore indemnisation du dommage environnemental plus complète). Les actes de ce colloque ont été publiés au Bulletin du droit de l'environnement industriel (février 2009).

Un travail a été mené en droit comparé sur la vulnérabilité de l'environnement, confrontant les méthodes de protection aux mécanismes des États d'Amérique du Nord notamment (« La vulnérabilité : la protection de l'environnement » in V. Fortier et S. Lebel-Grenier, direction, La vulnérabilité et le droit, éditions RDUS, Canada, 2010).

Le thème de la protection de la biodiversité et du droit a donné lieu à un colloque international, au cours duquel a été abordée la question de la protection des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, en lien avec des représentants de peuples autochtones et de communautés locales. Cette manifestation a réuni des acteurs et intervenants du monde académique en droit et économie mais aussi des praticiens : magistrats, juristes d'entreprise ou industriels. La réflexion s'est concentrée sur le mécanisme d'accès et de partage des avantages (APA), partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, troisième objectif de la CDB, dont les modalités ont été précisées par le Protocole de Nagoya de 2010. Les débats ont mis en valeur la nécessité de clarifier et d'harmoniser au plan international un certain nombre de concepts et de procédures, afin de sécuriser les différents acteurs de la biodiversité : États, communautés autochtones et locales, chercheurs ou industriels.

Le troisième volet de ce premier axe concerne une réflexion juridique sur les « Enjeux judiciaires d'une pollution industrielle : le bassin minier de Salsigne » (responsable : H. PUJOL) site qui soulève d'importants problèmes en droit de l'environnement, droit administratif, droit de la santé, droit de la sécurité sociale ou droit de la responsabilité. Enrichi d'une perspective historique, ce programme a pour objectif de montrer comment la mémoire des connaissances doit permettre d'éclairer les controverses et d'aider à la résolution de problèmes contemporains. Le site de Salsigne se prête à l'étude de thèmes tels que l'effectivité des normes environnementales, la répression de la délinquance industrielle, la gestion des sites orphelins, l'indépendance de l'expertise, la congruence des techniques de règlement des conflits, le statut des lanceurs d'alerte, la dialectique justice écologique/justice sociale ou encore le processus de reconnaissance des maladies professionnelles. Sur ce dernier point, on notera la collaboration avec A. THEBAUD-MONY (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle - GISCOP, Université Paris 13) sur l'approfondissement des liens entre travail, environnement et santé.

Parmi les actions de valorisation de la recherche, on peut citer l'élaboration d'une base de données (1 500 documents) ouverte à la communauté scientifique et traitant des sources légale, doctrinale, jurisprudentielle, technique et journalistique.

Un projet a été déposé en 2009 et 2010 auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) dans le cadre du programme national de recherche Environnement-Santé-Travail.

Axe 2- L'impact environnemental de la norme en milieu contraint : exemples de droit colonial et analogies contemporaines

Le groupe de recherche Histoire du droit des colonies développe des travaux sur les normes coloniales analysées en situation de contrainte, terrain d'expérimentation permettant de mesurer l'impact de l'innovation, notamment dans la façon dont ces normes sont reçues. Ces recherches sont conduites dans un cadre pluridisciplinaire. Sont notamment abordés le droit de l'environnement, le statut de l'animal, la terre et la propriété (thème en cours).

En droit de l'environnement, le projet met en relation le droit colonial dans les modèles qu'il a diffusés, et ses conséquences sur les territoires ex-colonisés. La question centrale est de se demander si les expériences de droit colonial et l'éclairage rétrospectif du passé de la norme, peuvent être utiles à la réflexion en termes d'enjeux contemporains et de prospective.

Plusieurs journées d'études ont été consacrées à l'étude des analogies entre le droit colonial et les situations contemporaines en matière de normes environnementales, sous une perspective pluridisciplinaire (réunissant privatistes, historiens du droit, anthropologues et géographes). Ces journées ont donné lieu à une publication en juin 2012, intitulée « L'impact environnemental de la norme en milieu contraint : exemples en droit colonial et analogies contemporaines » éditée aux Éditions Victoire, spécialisées dans le droit de l'environnement, ouvrage qui a bénéficié du soutien de l'Université Montpellier 1 dans le cadre du BQR.

Un site très riche en histoire du droit colonial a été constitué.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Les thèmes ainsi explorés sont d'un grand intérêt. L'étude menée est originale à la fois dans son objet, dans l'association entre théorie et pratique et dans la diversité des approches : histoire, sociologie, droit, science. L'originalité étant aussi rare que la pluridisciplinarité, cela mérite d'être souligné.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut souligner :

- les recherches croisées ;
- les objets de recherche et l'approche engagée. Sont en question les ressorts du droit privé de l'environnement, versant peu étudié, le droit de l'environnement étant le plus souvent centré sur l'étude du droit public ;
- le souci d'associer dans la réflexion des acteurs du monde académique et des praticiens.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

C'est l'effet miroir qui fait que l'excès de diversité peut être un facteur de limitation de l'approfondissement des sous-thèmes. De plus, il semble que certains apports disciplinaires (par ex. ceux que pourrait offrir du centre de droit de l'entreprise) n'ont pas été sollicités.

▪ *Recommandations :*

Le thème n'étant pas reconduit, le comité ne formule pas de recommandations sur celui-ci.

Thème 2 : La part du droit dans la construction d'une société plurielle

Nom du responsable : M^{me} Vincente FORTIER

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	10	
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	2	
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	1	
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	1	
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	15	
TOTAL	30	

• **Appréciations détaillées**

Ce thème se décline en plusieurs axes, une réflexion sur le pluralisme des sources, un axe sur le pluralisme culturel et religieux, un axe sur les enjeux juridiques de l'innovation.

Le projet souligne en quoi ce thème du pluralisme peut être ambivalent, en particulier en ce qui concerne le pluralisme religieux, perçu tout à la fois comme une menace pour la cohésion de la société française mais aussi comme un enjeu, une chance pour son devenir. Les questions données comme essentielles sous cette thématique ont trait à la prise en compte de la diversité culturelle et religieuse, à l'accueil des revendications identitaires plus nombreuses aujourd'hui.

Les travaux sur le droit colonial peuvent aussi nourrir cette réflexion au travers de l'étude des modèles de gestion de conflits liés à la confrontation des civilisations.

Le thème 2 se décline selon deux axes complémentaires qui croisent approches historiques et contemporaines : l'un sur le pluralisme des sources (axe 1), l'autre sur le pluralisme culturel et religieux (axe 2).

Sur le premier axe, le rapport fait état des travaux en histoire du droit des colonies entrepris il y a une dizaine d'années, travaux très riches, qui ont donné lieu à une production très substantielle autour du thème du juge et de l'outre mer réunis au sein d'une collection. Trois importants volumes portant sur le sujet Justice et décolonisation de 1940 à nos jours ont été publiés récemment : deux en 2013 (*Décolonisations, le repli de l'Etat ; Décolonisations, le juge et les rapatriés*), un troisième en 2014 (*Le retour d'Orphée*).

Toujours sous ce thème du pluralisme des sources, une autre thématique a été développée. Elle est relative aux avis du Conseil national d'éthique, ouvrage publié par LGDJ, qui pose la question des déterminations réciproques du droit et de l'éthique.

Une recherche originale sur la question de la dimension éthique confrontée aux questions économiques dans le secteur de la santé est également évoquée.

D'une façon plus générale, de nombreux travaux sont présentés autour du thème de la norme et de la santé.

Enfin, s'inscrivent dans cette thématique du pluralisme des sources les recherches autour du droit du marché, du droit de la consommation avec en particulier la question de l'action de groupe qui a ouvert à une approche comparatiste avec l'Université de Montréal. La question du pluralisme des sources revêt ici une dimension originale dans l'étude des influences étrangères et des phénomènes d'acculturation d'une norme née dans un système autre. Sont aussi étudiées les méthodes de lutte contre l'obsolescence programmée.

Sous l'axe du pluralisme religieux, plusieurs travaux ont été réalisés notamment en droit comparé dans l'espace méditerranéen actuel sur les significations exactes en langue arabe des notions de peuple, de communauté des croyants (*Schaab, Ummah*), de leur qualification juridique tant du point de vue du droit laïc que du droit religieux.

Une première table ronde («Les dynamiques du peuple en Méditerranée: modèles et contextes. Modalités technico-juridiques de la démocratie à travers les âges») organisée les 18 et 19 février 2013 à la MSH de Montpellier, a permis d'appréhender la question d'un point de vue diachronique, mettant en question l'approche fondue dans une seule et même ligne évolutionniste allant de Rome à aujourd'hui. À partir de ces premiers résultats, les 23 et 24 mai 2013, un colloque a été organisé par l'UMR à Beyrouth en collaboration avec l'Université Libanaise et son école doctorale, les Universités de Sassari, de Rome-La Sapienza, de Montpellier 3, dont l'intitulé était « Un peuple, des communautés : Modalités de l'organisation sociétaire ».

Sous une approche croisée, les questions de religion et de santé ont également fait l'objet d'études, de séminaires et de publications, dont un ouvrage sur le thème de la religion dans les établissements de santé (Les Études hospitalières, coll. Regards croisés, 2013), encouragé par l'Académie Nationale de Médecine.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

L'UMR a su renouveler et élargir les recherches menées sur ce thème.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut souligner :

- une production scientifique importante ;
- une association entre historiens du droit et juristes de droit positif ;
- des approches croisées santé/religion.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les risques liés à la définition de cet axe sont les dispersions éventuelles ou risque de faux semblant.

▪ *Recommandations :*

Le thème n'étant pas reconduit, le comité d'experts ne formule pas de recommandations sur celui-ci.

Thème 3 : Les enjeux juridiques de l'innovation

Nom du responsable : M^{me} Nathalie MALLET-POUJOL

Effectifs

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	9	21
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires	2	1
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		1
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	10	
TOTAL	22	23

• **Appréciations détaillées**

Ce thème, prévu également dans le dernier contrat quadriennal, se structure autour de deux axes complémentaires : « Le statut des travaux de recherche » (1) et « Droit et nouvelles technologies » (2).

Axe 1- Le statut des travaux de recherche

Le statut des travaux de recherche scientifique interroge tant le droit de la propriété intellectuelle que le droit de la recherche. Une question prégnante est de parvenir à trouver, dans la valorisation de la recherche publique un équilibre entre les intérêts publics et les intérêts privés. Autour de ces questions, qualifiées de fondamentales dans une société de la connaissance, deux réflexions ont été menées. La première concerne la loi sur l'innovation et la recherche, l'autre, le cahier de laboratoire.

Le premier thème de grande actualité dans l'environnement scientifique universitaire a donné lieu à un colloque sur les dix ans de la loi sur l'innovation et la valorisation (actes publiés aux éditions Larcier).

Sur le second thème un colloque a été organisé, le 3 décembre 2010, en collaboration avec l'École Polytechnique féminine (EPF) : « Le cahier de laboratoire : pratiques et enjeux », qui s'est tenu à la Faculté de Droit de Montpellier, manifestation associant des chercheurs, enseignants-chercheurs, praticiens, responsables de services de valorisation.

Axe 2- Droit et nouvelles technologies

Plusieurs programmes de recherche ont été réalisés ou sont en cours dont deux contrats ANR et un contrat européen (notamment sur les thèmes de la géolocalisation et de la cybercriminalité). Les compétences présentes dans l'unité ont permis de répondre à la demande des partenaires, notamment industriels, dans le cadre de ces contrats, qui nécessitaient le point de vue des privatistes, des spécialistes de la protection des données personnelles ou des libertés fondamentales, des pénalistes, de spécialistes des questions techniques de cybercriminalité.

Selon le rapport, ces contrats ont eu pour l'UMR des retombées très significatives en termes de visibilité (participation de l'UMR au Workshop Interdisciplinaire sur la Sécurité Globale (WISIG) à Troyes en 2012 et 2013, exposé du projet publié sur le site de l'Institut National des Sciences Humaines et sociales (INSHS) du CNRS.

La lutte contre la cybercriminalité et la protection des personnes et des infrastructures contre les menaces perpétrées sur ou par l'intermédiaire des réseaux de communication sont des thèmes de première importance. Face aux risques pour la sécurité des personnes, les Etats et l'Union européenne se dotent d'outils de régulation, pour lesquels le processus d'harmonisation reste complexe. Cette thématique de la cybercriminalité fait l'objet d'un programme de recherche soutenu par la Commission européenne, via le projet « 2Centre » (Cybercrime Centers of excellence Network for Training Research and Education). L'UMR fait partie du réseau de centres d'excellence créé à l'échelle de l'Union permettant d'améliorer la formation et la recherche dans le domaine de la cybercriminalité. Le responsable du projet est membre de l'European Cybercrime Training and Education (ECTEG, groupe de travail au sein d'EUROPOL).

En partenariat avec l'Université technologique de Troyes, Microsoft, Thalés, la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale, le CLUSIF, l'Association internationale de lutte contre la cybercriminalité a été organisé, les 4 et 5 avril 2012, à la Faculté de droit, le premier colloque international sur la cybercriminalité intitulé : Quelle stratégie pour la protection des droits des personnes et des entreprises ?

Dans ce prolongement, des travaux sur la criminalité économique et financière ont été entrepris avec la tenue d'un colloque sur « l'évolution des modes d'administration de la preuve dans le procès pénal », avec en perspective les progrès technologiques et scientifiques de production de la preuve.

Le droit de l'internet constitue un des champs d'investigation importants à la fois sur le terrain du droit de la communication avec en particulier le phénomène des réseaux. Les sujets sont nombreux. Ils concernent le droit d'auteur face à la montée en puissance de l'édition électronique et des réseaux *peer-to-peer* ou encore la presse électronique, le droit des marques dans sa confrontation avec la pratique des noms de domaine et dans le fait que l'outil « Internet » détermine les nouvelles finalités et les nouvelles modalités d'exercice du droit des marques tant au niveau national qu'international. Ces bouleversements affectent également le droit de la distribution ou bien encore les règles régissant la publicité en ligne. Sont également au cœur de l'actualité, les questions liées à la responsabilité des prestataires techniques de l'Internet ou au traçage électronique sur la toile avec tous les risques encourus quant à la protection de la vie privée et des libertés individuelles.

Outre les recherches individuelles, un nombre important de travaux collectifs et de publications ont été réalisés.

La question de la détermination des TIC sur le droit de la santé est également étudiée, en particulier sous l'angle de la relation aux soins.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Ce thème d'avenir a permis à l'UMR de nouer des partenariats fructueux avec des organismes de recherche dans les sciences dites dures et avec le monde de l'industrie. Le comité a notamment relevé lors de la visite que les enjeux juridiques de la géolocalisation avaient été pris en compte très en amont dans les recherches techniques menées en la matière.

Les réussites déjà enregistrées ont encouragé les dirigeants de l'UMR à poursuivre et amplifier les travaux dans ces domaines en faisant de l'innovation l'idée directrice de leur projet à venir. Ce projet comportera trois thèmes : la saisine de l'innovation par le droit (responsable M^{me} Nathalie MALLET-PUJOL), Innovation et fabrication de la norme (responsable M. Daniel MAINGUY), L'effectivité du droit et l'innovation (responsable M. Eric DE MARI). Ce projet a été analysé *supra* dans le paragraphe 3 sous la rubrique « Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans ».

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il faut souligner :

- l'importance des publications scientifiques,
- une forte participation à des travaux collectifs et contrats ANR,



- une recherches croisées autour des TIC,
- la coopération instaurée avec des institutions extérieures à l'Université Montpellier 1,
- la collaboration avec le monde de l'industrie.

▪ **Points faibles et risques liés au contexte :**

- Les effectifs des chercheurs impliqués dans ce thème devraient être augmentés à l'occasion du prochain contrat.
- La concentration sur un seul thème ne doit pas compromettre les recherches plus disciplinaires menées par des membres de l'UMR.

▪ **Recommandations :**

Il faudrait poursuivre et amplifier les partenariats noués dans ce domaine qui montrent que l'accompagnement juridique des progrès scientifiques est une nécessité.

5 • Déroulement de la visite

Dates de la visite

Début : Jeudi 23 janvier 2014 à 8h30
 Fin : Vendredi 24 janvier 2014 à 13h15

Lieu de la visite : Faculté de droit, Université de Montpellier 1

Institution :

Adresse : 39, rue de l'Université, 34000 Montpellier

Locaux spécifiques visités : Locaux de l'UMR

Déroulement ou programme de visite

Les rencontres ayant trait à l'UMR Dynamiques du droit ont fait partie des visites de plusieurs unités de recherche effectuées par les comités d'experts présidés par M. Serge GUINCHARD les 23 et 24 janvier 2014.

Jeudi 23 janvier

08h30-09h00	réunion à huis clos du comité d'experts (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)
09h00-09h30	rencontre avec M ^{me} la directrice de l'École Doctorale, M ^{me} le Professeur Solange BECQUE-ICKOWICZ
14h00-16h00	rencontre avec les membres de l'UMR. Présentation de l'unité par son ancienne directrice, M ^{me} Vincente FORTIER puis par son nouveau directeur, M. Eric DE MARI
16h00-16h30	rencontre avec les ITA-IATOS de l'UMR
17h30-18h15	rencontre avec les tutelles de l'UMR (Université et CNRS)
18h15-19h00	réunion à huis clos du comité d'experts.



6 • Observations générales des tutelles

Monsieur Didier HOUSSIN
Président de l'AERES
Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités
de recherche
Agence d'Evaluation de la Recherche et de
l'Enseignement Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Montpellier, le 28 avril 2014

Référence : E. de MARI : S2PUR150008435 – Dynamique du droit - 04342321N

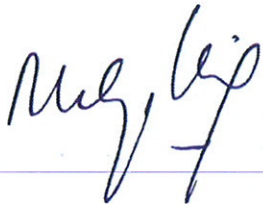
Messieurs,

Je tiens à remercier le comité de visite AERES pour la qualité de son rapport d'évaluation concernant l'unité de recherche « Dynamique du Droit » dirigée par le Professeur Eric de MARI.

J'ai bien noté les remarques formulées par le comité de visite et je veillerai à ce que celles-ci soient prises en compte par le directeur de cette structure de recherche.

Vous trouverez ci-joint les commentaires du directeur de l'unité de recherche auxquels je n'ai rien à rajouter.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



Philippe AUGE
Président
Université Montpellier 1



UMR 5815 - DYNAMIQUES DU DROIT
39, rue de l'Université
34060 MONTPELLIER CEDEX

DYNAMIQUES
DU DROIT

EM/62-14

Montpellier le, 28 avril 2014

Monsieur Eric de MARI
Directeur de l'UMR 5815
Dynamiques du Droit

à

Monsieur Philippe AUGÉ
Président de l'Université Montpellier 1

Objet : Rapport évaluation UMR 5815 - AERES

Monsieur le Président de l'Université,

Suite à votre courrier du 11/04/2014, j'ai l'honneur de vous informer qu'après consultation du Conseil de Recherche de l'UMR, je vous confirme ne pas avoir à faire de remarques, relatives au rapport d'évaluation de mon Unité de Recherche, l'UMR 5815.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de l'Université, l'expression de mon plus grand dévouement et de mon respect le plus profond.

E. de MARI
Directeur de l'UMR 5815
Dynamiques du Droit



Institut des sciences
humaines et sociales

www.cnrs.fr/inshs

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 99

Paris, le 05 MAI 2014

Réf : INSHS/D/2014-207

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités
de recherche de l'AERES
20, rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : réponse au rapport du comité de visite de l'AERES - UMR5815 –
Dynamiques du droit

Réf : **S2PUR150008435 – DYNAMIQUES DU DROIT – 0342321N**

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir noter que la lecture du rapport provisoire de l'AERES concernant l'évaluation de l'UMR n°5815 *Dynamiques du droit* n'appelle pas d'observation particulière de la part du CNRS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en ma très cordiale considération.

Patrice BOURDELAIS
Directeur de l'Institut
des Sciences Humaines et Sociales